



Incendie de la Montagnette

Jean Mangion, président du Parc naturel Régional de Alpilles, président de l'association du Réseau des parcs naturels régionaux de la région Sud - Provence Alpes Côte-d'Azur et vice-président de la Fédération nationale des Parcs régionaux de France, réagissant aux propos du Président de la République, lance un cri d'alerte :

« Les moyens en matière de Sécurité Civile incendie sont dramatiquement insuffisants dans le Sud de la France. Répondre "oui, il faut des moyens", comme l'a fait notre Président ne suffit pas. L'incendie de la Montagnette en est la preuve »

Après avoir suivi au jour le jour l'incendie qui a touché le massif de la Montagnette, Jean Mangion, maire de la commune voisine de Saint-Étienne du Grès, a pu faire un point au PC Incendie de Graveson avec le contrôleur général Grégory Allione, directeur du Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône, accompagné ce jour-là de Corinne Chabaud, présidente de la Communauté d'agglomération Terre de Provence et de Lucien Limousin, maire de Tarascon, vice-président du Conseil départemental des Bouches du Rhône et en présence du Colonel Didier Margotto qui commandait le dispositif considérable mis en place par le SDIS 13 pour lutter contre l'incendie de la Montagnette.

A l'issue de cette rencontre, il a visité avec Éric Blot, directeur du Parc naturel régional des Alpilles l'ensemble des points du dispositif « Garde régionale forestière » dans le massif des Alpilles.

Jean Mangion a proposé que le Parc naturel régional des Alpilles, porteur de la compétence DFCI- Défense des Forêt Contre les Incendies- pour les communes du Parc puisse apporter une aide plus spécifique pour la réhabilitation de la forêt de la Montagnette.

Les élus ont par ailleurs été particulièrement attentifs à la situation des religieux de l'abbaye de Frigolet.

Ils ont pu tirer les premières conclusions et conséquences de ce sinistre qui a mobilisé plus de 1000 pompiers et détruit le quart de la forêt du massif.

Si le massif répond aux obligations DFCI, la non-application des OLD - obligations légales de débroussaillage - devra être plus sévèrement condamnée pour ceux qui ne l'appliquent pas ; de même que l'idée de pouvoir récupérer et stocker les eaux de pluie et de ruissellement en favorisant le développement de bassins collinaires a aussi été soulevée.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

La réponse apportée par le Président de la République au manque de moyens a interpellé Jean Mangion pour qui la raison profonde des difficultés que nous rencontrons en Provence Alpes Côte-d'Azur et que nous avons vécu sur le feu de la Montagnette viennent du nombre insuffisant des bombardiers d'eau du type Canadair positionnés sur la base de Nîmes-Garons.

Il semblerait que 2 Canadairs soient cloués au sol par manque de moyens budgétaires ; mais plus grave, qu'il manquerait des pilotes, 4 aujourd'hui.

Au-delà, le nombre global de Canadairs sur la base de Nîmes-Garons est très insuffisant pour le territoire dont elle a la responsabilité et cela confirme la nécessité d'une base complémentaire en Aquitaine identique à celle de Nîmes-Garons.

Pour Jean Mangion « *Les forces aériennes actuellement disponibles ne permettent plus de répondre à une nouvelle situation de crise. C'est aujourd'hui que les recrutements de pilotes doivent être faits ; aujourd'hui aussi que les commandes de Canadairs doivent être passées ; aujourd'hui que des crédits pour armer les avions actuellement immobilisés au sol doivent être libérés !*

Tout ce la prend du temps et n'a pas été prévu. Demain il sera peut-être trop tard.

J'entends que nous aurions la plus grande flotte de bombardiers d'eau d'Europe, le seul problème est qu'elle n'est pas entièrement sur le terrain. »



Contacts presse :

Laetitia BAUDRY, Parc des Alpilles : 06 61 51 74 03
l.baudry@parc-alpilles.fr

Emmanuelle CHAVET, mairie de Saint-Etienne du Grès : 06 29 10 03 21
communication@saintetiennedugres.com